

Franceville/Séminaire de la Cour constitutionnelle

En vue d'une meilleure organisation des élections au Gabon



Photo : Nadège O.

Les seminaristes, dont Jacques Denis Tsanga(droite), ont été longuement édifiés...



Photo : N.O.

...par la Cour constitutionnelle sur les tenants et les aboutissants des élections.

N.O.
Franceville/Gabon

EN prélude à la tenue prochaine des élections présidentielle et législative au Gabon, une mission de la Cour constitutionnelle, conduite par son doyen, Hervé Moutsinga, séjourne dans la province du Haut-Ogooué depuis le jeudi 14 avril 2016. Pour ce faire, Franceville, la capitale algotogévienne a marqué la première étape de la délégation de cette haute juridiction composée de huit membres. C'est la salle des banquets de la résidence du gouverneur qui a servi de cadre, pendant une journée, à la tenue du sé-

minaire animé par Louise Angué, vice-doyen de cette cour, à l'endroit des responsables administratifs, en tête desquels le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, ainsi que des militaires et des magistrats de la localité. Les concernés ont été édifiés sur plusieurs points en rapport avec la préparation d'une élection, en l'occurrence les inscriptions sur la liste électorale, les critères de candidature à une élection, les règles qui organisent une campagne électorale et l'organisation proprement dite d'une élection (Qui organise les élections dans le pays ? Comment sont centralisés les résultats électoraux ?). Tout ceci pour parvenir à l'évidence qu'en réalité, ce

sont les acteurs politiques eux-même qui organisent les élections dans notre pays, à travers les personnes qu'ils désignent pour les représenter dans les différents organes chargés de l'administration du scrutin. Ce séminaire a pour objectif de faire comprendre aux citoyens ordinaires et aux politiques que la loi a mis à leur disposition des outils pour une très bonne organisation des élections. Mais, selon le constat des membres de la cour constitutionnelle, les différents acteurs ne s'en servent pas, alors que la loi a confié aux uns et aux autres des missions, des responsabilités, des rôles à jouer, etc. Mais tous n'ont pas encore exploité l'ensemble de ces

outils pour pouvoir assumer les responsabilités qui leur incombent. S'agissant notamment de l'établissement des listes électorales, Louise a eu ses mots: « Nous nous plaignons toujours de ce que les listes électorales en République gabonaise ne sont pas fiables, mais nous ne prenons pas en compte le fait que pour rendre ces listes électorales fiables, il faut que le citoyen joue son rôle, il faut que la commission administrative d'enrôlement chargée de procéder à la collecte des éléments joue également son rôle. Parce que le ministère de l'Intérieur ne fait que rassembler les informations pour confectonner une liste électorale. C'est aux commissions de

jouer leur rôle. Si le citoyen ne va pas consulter les listes électorales affichées, il ne peut pas se rendre compte que sur ces listes continuent de figurer des citoyens qui sont décédés et qui doivent normalement être radiés. Or, cette information ne peut être remontée au ministère de l'Intérieur que par le citoyen lui-même. C'est toujours le même citoyen qui ne doit pas attendre le jour du vote pour se plaindre de ce qu'au final son nom ne figure pas sur les listes électorales, alors qu'il s'est fait enrôler. C'est au moment de l'affichage de la liste qu'il doit vérifier tous ces éléments là ». Le législateur a prévu également des mécanismes de contrôle, il s'agit d'une ré-

clamation adressée, dans un premier temps, à l'autorité administrative locale, c'est-à-dire le gouverneur, le sous préfet, le préfet et s'il n'y a pas satisfaction dans des délais très courts, l'acteur peut saisir le tribunal administratif. Pour le membre de la cour constitutionnelle, le message doit être relayé à tous les niveaux, pour que chacun puisse jouer sa partition. « Que chaque responsable administratif prenne soin de participer à la chaîne, pour que l'information puisse couvrir l'étendue de la province du Haut-Ogooué, et nous allons arriver à un changement d'habitude, de mentalité, à une prise de conscience de nos responsabilités ». a-t-elle indiquée.

Moanda/ Visite du gouverneur à Comilog

L'industrialisation en marche malgré la crise



Photo : Nadège O.

Les usines du CMM ont été passées au peigne fin...



Photo : Nadège O.

... de même que celles du Cim.



Photo : Nadège O.

La visite a commencé par la découverte de la carrière.

N.O. et C.M.M
Moanda/Gabon

C'est le constat que vient de faire le gouverneur de la province du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, au cours de la visite qu'il a effectuée le vendredi 15 avril dernier dans les installations de la compagnie minière de L'Ogooué (Comilog). Le numéro un algotogévien a pu se rendre compte du fonctionnement de la compagnie minière de L'Ogooué (Comilog). A cet effet, il a été accueilli dans les locaux de la société par l'administrateur directeur général de Comilog, Hervé Montegu, ac-

compagné de son bureau directoire et de quelques experts en matière d'industrie du manganèse. Après une présentation générale de la Comilog, faite par son patron, l'équipe a effectué une visite guidée des différentes installations de l'entreprise. L'itinéraire de la visite qui a débuté par la découverte de la carrière et s'est achevé par le complexe métallurgique de Moanda (CMM), a clairement édifié les visiteurs sur le processus d'extraction jusqu'à la transformation du manga-

nèse. Le gouverneur Tsanga a pu toucher du doigt l'extraction du manganèse à l'aide des pelleteuses. Après quoi le manganèse est envoyé vers la laverie, où son équipe et lui ont assisté au traitement ou encore au nettoyage du minerai. La visite s'est poursuivie au complexe industriel de Moanda (Cim) au sein de ses usines d'enrichissement et d'agglomération. Le complexe métallurgique de Moanda (CMM), mis en service le 12 juin 2015, a également ouvert ses

portes aux visiteurs, ainsi ses usines, à l'instar de l'atelier des fours Sim, qui est une zone de production et d'extraction du métal séparé du laitier, pour avoir le manganèse métal. Ce complexe, qui produit le manganèse métal et le silicomanganèse, permettra au Gabon de faire son entrée dans l'ère industrielle, malgré la crise qui secoue le monde, a apprécié le gouverneur au terme de la visite « Nous avons pu constater l'évolution dans le processus de transformation du Manganèse, qui cor-

respond à la politique industrielle prônée par le chef de l'Etat, à laquelle répond positivement le groupe Eramet à travers Comilog. Je constate que les choses se déroulent bien, malgré la crise mondiale actuelle l'optimisme est de mise. Nous espérons une reprise de l'économie mondiale pour donner à nos partenaires de Comilog les moyens de nous accompagner dans notre industrialisation», a indiqué Jacques Denis Tsanga.

respond à la politique industrielle prônée par le chef de l'Etat, à laquelle répond positivement le groupe Eramet à travers Comilog. Je constate que les choses se déroulent bien, malgré la crise mondiale actuelle l'optimisme est de mise. Nous espérons une reprise de l'économie mondiale pour donner à nos partenaires de Comilog les moyens de nous accompagner dans notre industrialisation», a indiqué Jacques Denis Tsanga.